



N^o 017

Le 30 janvier 1990

LE CANADA APPROUVE FORTEMENT LA TENUE D'UN SOMMET DE LA CSCE EN 1990

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé aujourd'hui que le Canada approuvait fortement la tenue, en 1990, d'un sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

"En cette période de grands bouleversements en Europe de l'Est, un sommet serait l'occasion idéale d'aborder, dans leurs grandes lignes, les questions portant sur l'évolution des relations européennes, et il pourrait donner lieu à la signature d'un accord sur la réduction des forces armées conventionnelles", a déclaré M. Clark.

Depuis l'adoption de l'Acte final d'Helsinki en 1975, le Canada a toujours joué un rôle de premier plan dans tous les grands domaines traités dans le cadre de la CSCE. Nos objectifs ont été de renforcer la sécurité et la coopération entre les 35 États signataires, d'abattre les barrières et de faciliter la libre circulation de l'information, des idées et des personnes. Les principes consacrés dans l'Acte final d'Helsinki ont contribué de façon notable à encourager les réformateurs de l'Europe de l'Est.

"La CSCE revêt un caractère unique tant par son mandat que par les membres qui en font partie. Il est vital que cet organisme joue un rôle primordial dans la conception et la mise en oeuvre d'un nouvel ordre en Europe. Pour le Canada, la CSCE est l'instance la plus propice aux discussions visant à instaurer une paix et une prospérité nouvelles en Europe", a indiqué M. Clark.

Il a ajouté que la Conférence "Cielles ouverts", qui se tiendra à Ottawa du 12 au 28 février, sera une excellente occasion d'examiner la possibilité de tenir un tel sommet, et de discuter plus en détail d'autres développements connexes qui surviennent en Europe.